



conduire après suspension

Par **christprime**, le **08/01/2024** à **14:51**

Bonjour;je me suis fait arreter pour alcoolémie,5 mois de suspension ,celle ci c'est arreter le 7 decembre 2023 apres jugement.Une visite médicale m'a été imposer avec prise de sang. Le jour de la visite medicale le docteur m'a mis apte pour reconduire.J'ai envoyer tous les documents a L'ants pour renouveler mon permis,dans l'attente de celui ci ai je le droit de conduire?Cdt.

Par **LESEMAPHORE**, le **08/01/2024** à **19:00**

Bonjour [christprime](#)

Non

L'avis medical n'est qu'un document informatif valant pour prise de decision par le prefet qui n'est pas automatique , pour restitution des droits à conduire .

Le delai de fabrication d'un nouveau permis est pris en compte dans la durée de suspension c'est pourquoi la durée de suspension est faible concernant alccol ou stup alors que la Loi prevoit 12 mois max .

Par **christprime**, le **08/01/2024** à **20:24**

Bonjour;[LESEMAPHORE](#) merci pour votre reponse.